



Extrait du Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques

<http://sebastien.lecourtier.free.fr/spip/spip.php?article566>

# Baccalauréat général et baccalauréat technologique

- Utiles - Divers -

Date de mise en ligne : lundi 14 avril 2014

---

Copyright © Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques -

Tous droits réservés

---

# Baccalauréat général et baccalauréat technologique

## Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général séries ES, L et S (options sciences de la vie et de la Terre et sciences de l'ingénieur) et du baccalauréat technologique séries STI2D, STL et STD2A : modification

NOR : MENE1405493A

arrêté du 5-3-2014 - J.O. du 19-3-2014

MEN - DGESCO A2-1

---

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 334-10 et D.336-10 ; arrêté du 27-1-2010 modifié ; arrêté du 22-2-2012 ; avis du CSE du 13-2-2014

---

Article 1 - Le livret scolaire présenté par les candidats au baccalauréat général dans les séries ES, L et S (options sciences de la vie et de la Terre et sciences de l'ingénieur), figurant en annexe de l'[arrêté du 22 février 2012](#) susvisé est modifié conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2015 du baccalauréat. Elles s'appliquent aux élèves scolarisés en première à compter de l'année scolaire 2013-2014 et aux élèves scolarisés en classe terminale à compter de l'année scolaire 2014-2015.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 mars 2014

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Paul Delahaye

Annexes  
Livrets scolaires

[Série économique et sociale \(ES\)](#)

[Série littéraire \(L\)](#)

[Série scientifique \(S\)](#)